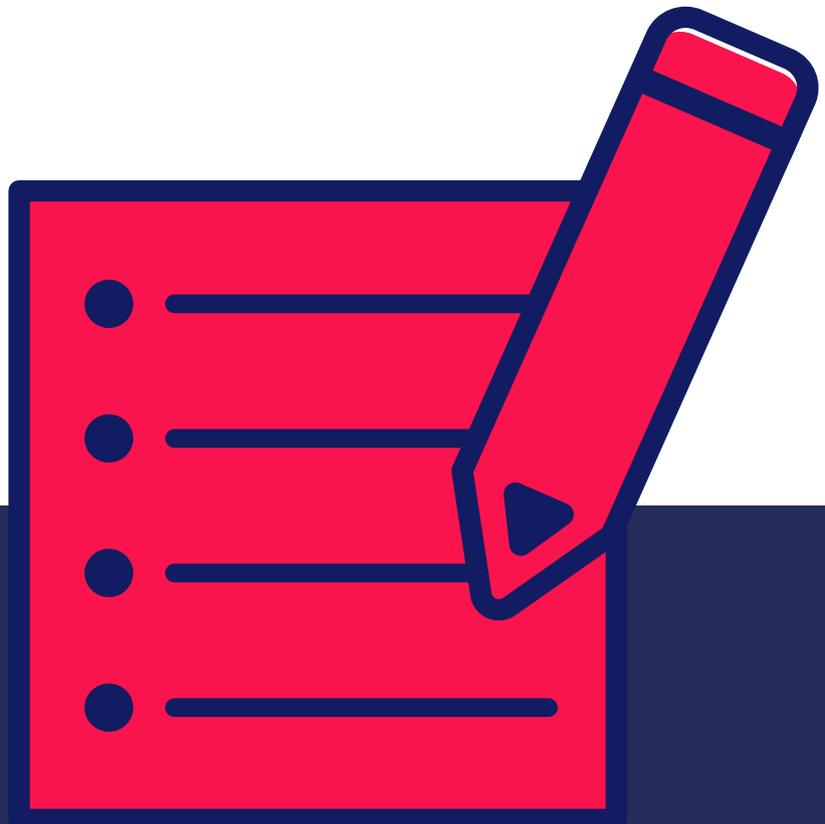


TOUT COMPRENDRE SUR L'INTERMITTENCE  
ET LE SPECTACLE

# LE CALCUL DES INDÉMNITÉS



# 12. LE CALCUL DES INDÉMNITÉS

## Définitions :

**ARE :** Allocation d'aide au Retour à l'Emploi plus communément appelée Indemnité chômage mensuelle perçue pour les jours non travaillés.

**Période de recherche :** période durant laquelle un futur intermittent cumule son minimum de 507 heures pour pouvoir ensuite ouvrir ses droits au régime de l'intermittence. Elle est maximum de 12 mois.

**Période d'indemnisation :** période suivant la période de recherche durant laquelle on perçoit l'ARE chaque mois. Elle est de maximum 12 mois.

**Date d'anniversaire :** date de fin du contrat de travail qui a servi de référence pour l'ouverture des droits, elle marque le début de la période d'indemnisation.

**Allocation journalière :** montant de l'allocation perçue sur chaque jour non travaillé.

**Salaires de référence (SR) :** somme des salaires bruts perçus durant la période de recherche

**SAR de référence (SAR) :** salaire de référence auquel on applique une règle supplémentaire lorsqu'il y a eu des périodes de congé maternité, d'adoption ou d'arrêt maladie. Il se calcule comme suit :  $[SR / (\text{Nbre de jours calendaires de la période de référence} - \text{Nbre de jours de congés susvisés})] \times \text{Nbre de jours calendaires de la période de référence}$

**Nombre d'heures travaillées (NHT) :** nombre d'heures sur l'annexe 8 ou 10 effectuées durant la période de recherche  
nombre de jours dans le mois - J.

# 12. LE CALCUL DES INDÉMNITÉS

**Nombre d'heures exigées (NH)** : nombre d'heures nécessaires pour devenir intermittent (en général de 507 si la clause de rattrapage n'est pas activée)

**Nombre de jours non indemnisables (J)** : (nombre d'heures travaillées x 1,3) / 10

**Nombre de jours indemnisables** : jours durant lesquels on n'a pas travaillé qui permettent de calculer l'ARE. La formule est la suivante : nombre de jours dans le mois - J.

**AJmin** : nombre constant égal à 31,36 €

## Formule calcul de l'allocation journalière

$$A = \frac{AJmin \times [0,36 \times (SR \text{ ou } SAR \text{ jusqu'à } 13\,700 \text{ €}) + 0,05 \times (SR \text{ ou } SAR \text{ au delà de } 13\,700 \text{ €})]}{5000^1}$$

$$B = \frac{AJmin \times [0,26 \times NHT \text{ (jusqu'à } 690 \text{ heures)} + 0,08 \times (NHT \text{ au delà de } 690 \text{ heures})]}{NH}$$

$$C = AJmin \times 0,70$$

$$\text{Allocation Journalière} = A + B + C$$

Une fois l'allocation journalière calculée, il est possible de calculer l'ARE (qui est mensuelle) :

$$\text{ARE} = AJ \times \text{Nombre de jours indemnisables}$$